



المؤتمر الأول للمغتربين العرب
”جسر للتواصل“
FIRST CONFERENCE OF
ARAB EXPATRIATES
A Bridge
for Communication



1ÈRE CONFÉRENCE DES EXPATRIÉS ARABES :
UN PONT DE COMMUNICATION
Siège du Secrétariat Général – Décembre 2010

**DÉCLARATION DE LA 1ÈRE CONFÉRENCE DES
EXPATRIÉS ARABES**

الأمانة العامة / 4-6 ديسمبر 2010
General Secretariat / 4-6 December 2010



1^{ÈRE} CONFÉRENCE DES EXPATRIÉS ARABES :

UN PONT DE COMMUNICATION

Secrétariat général – Décembre 2010

DÉCLARATION DE LA 1^{ÈRE} CONFÉRENCE DES EXPATRIÉS ARABES

Les membres de la communauté arabe à l'étranger présents à la 1^{ère} Conférence des Expatriés arabes, tenue au siège du Secrétariat général de la Ligue des États Arabes au Caire, sous le patronage de Monsieur Amre MOUSSA, Secrétaire général de la Ligue :

AYANT pris connaissance des études et des rapports ainsi que des idées et propositions formulées dans les documents soumis à la 1^{ère} Conférence des Expatriés arabes- Un pont de communication et des discussions qui les ont suivis au cours des séances de travail ; et à la lumière des longs débats de la séance de dialogue ouvert entre les ministres et les communautés présidé par SE le Secrétaire général, et ceux qui se sont déroulés au sein des ateliers, en sus des interventions des participants,

Conviennent unanimement de ce qui suit :

Premièrement : **Saluer** l'initiative de la Ligue des États Arabes de tenir la 1^{ère} Conférence des Expatriés arabes au siège du Secrétariat général sous le thème "1^{ère} Conférence des Expatriés arabes : Un pont de communication", en présence d'un nombre de ministres arabes chargés des questions de la migration, des expatriés et des communautés arabes à l'étranger, en sus de plusieurs grandes figures des dites communautés et des organisations de la société civile, de jeunes expatriés, et des organisations arabes et régionales et internationales pertinentes et concernées par la migration.

Deuxièmement : **Remercier** le Département des Expatriés arabes de la Ligue des États Arabes pour leurs louables efforts dans la préparation de la Conférence.

Troisièmement : **Remercier** les membres du Comité préparatoire de la Conférence pour leur précieuse collaboration à son organisation.

1- Concernant le rôle des organisations de la société civile à l'étranger :

CONVENIR de l'importance du rôle de ces organisations dans l'amélioration des conditions générales des communautés arabes au plan culturel, socio-économique et politique. Leur action qui se caractérise par sa globalité et sa diversité, s'opère également dans le domaine de la femme, de la protection des nouvelles générations, des associations d'amitié et des organismes sportifs et d'investissement, sans omettre de nombreuses autres activités en faveur des citoyens

de la nation arabe à l'étranger. On citera dans ce contexte la communication active avec les classes démunies et marginalisées d'Expatriés arabes.

Les organisations de la société civile arabe à l'étranger se concentrent dans leur majorité en Europe, en Amérique du nord et en Australie, alors que leur présence efficace est inexistante dans les autres régions géographiques, notamment l'Afrique. C'est pourquoi importe-t-il que les communautés arabes dans ces régions s'intéressent davantage à la création de telles organisations.

ŒUVRER à renforcer les associations opérant dans les domaines socio-économique, politique et culturel, tout en veillant à les rattacher au monde arabe, aux fins d'en défendre les causes et de présenter une image honorable du citoyen arabe à l'étranger. Il s'agit aussi de soutenir les efforts de développement dans les pays de la nation arabe à travers le jumelage de ces organisations avec les entités similaires dans ces pays.

METTRE L'ACCENT sur la nécessité de maintenir le contact avec le Département des Expatriés arabes en vue d'alimenter la base de données destinée aux organisations de la société civile arabe à l'étranger sur le site web du Département, et d'accroître en sorte leurs contacts et leur coordination, au service des intérêts des communautés arabes et de leur protection.

ÉTABLIR une institution arabe d'information avec la participation des expertises arabes à l'étranger dans ce domaine.

CRÉER des organismes des droits de l'homme (légaux) pour la défense des Expatriés arabes et des causes arabes dans les pays d'immigration.

RENFORCER le rôle du secteur privé et des organisations de la société civile dans le monde arabe, afin qu'ils travaillent de pair avec les gouvernements arabes pour le maintien de la communication avec les communautés arabes à l'étranger.

APPELER la Ligue arabe à intensifier ses visites dans les régions où elle n'a pas de mission de représentation, en collaboration avec les Conseils d'ambassadeurs arabes et les organisations arabes de la société civile dans ces régions.

APPELER à l'échange d'expériences entre les organisations arabes de la société civile à l'étranger et des réussites accomplies pour l'enrichissement de l'action arabe conjointe à travers l'action desdites organisations.

RENFORCER l'intégration des Expatriés arabes dans leurs sociétés nouvelles et les doter des instruments nécessaires à cette intégration, et à leur tête la maîtrise de la langue nationale, par le biais des organisations de la société civile arabes.

ÉTABLIR une Maison arabe dans les capitales occidentales, en collaboration avec les gouvernements concernés dans ces pays à forte concentration de communautés arabes, en vue de rassembler les Expatriés arabes sans considération de leurs appartenances nationales.

CRÉER des prix et des certificats d'appréciation à décerner annuellement aux meilleurs activiste et institution de société civile arabe à l'étranger, en marge de la célébration de la Journée de l'expatrié arabe.

2- Concernant le rôle des compétences arabes et l'échange de leurs expériences avec leur nation arabe.

AFFIRMER que les compétences arabes à l'étranger sont une richesse nationale et internationale qu'il incombe de soutenir et de leur accorder la place qui leur revient parmi les priorités stratégiques des États arabes.

APPELER à tirer profit des cerveaux arabes à l'étranger par le biais de programmes bien définis destinés à les polariser et à les inviter à contribuer aux efforts de développement dans le monde arabe, tout en œuvrant à les rattacher aux institutions et entités scientifiques arabes opérant dans leurs domaines de spécialisation.

APPELER à encourager l'action conjointe et les projets de recherche regroupant les compétences arabes à l'étranger avec leurs homologues dans le monde arabe et à établir une approche régionale arabe destinée à activer la contribution des compétences émigrées à la consolidation de l'effort développemental arabe.

EXHORTER les compétences arabes à l'étranger à créer et à renforcer les associations et organismes liés à leurs domaines de spécialisation, ainsi qu'à établir des réseaux de communication avec les compétences étrangères dans les pays de résidence et des relations de partenariat et de coopération entre eux, de manière de servir les objectifs de développement dans le monde arabe.

ÉTABLIR au sein du Département des Expatriés arabes un Observatoire des compétences arabes à l'étranger afin de les connecter sur des bases sectorielles avec leurs homologues dans le monde arabe et inviter les diverses parties compétentes dans les États arabes à coopérer avec l'Observatoire en lui fournissant les données relatives aux compétences arabes émigrées.

EXHORTER les ministères arabes en charge des questions des Expatriés à faciliter la tâche des Expatriés désireux de contribuer au développement de leur mère patrie en contactant les autorités compétentes dans chaque État.

ENCOURAGER et activer l'échange scientifique entre les compétences arabes émigrées et les institutions d'enseignement arabes.

INVITER les élites arabes à l'étranger à interagir et à communiquer avec les grandes masses des communautés arabes émigrées.

3- Concernant la culture, la pensée et l'ouverture à l'Autre

APPELER à l'établissement d'associations et d'organisations arabes dans les pays de résidence des Expatriés, regroupant les penseurs, les intellectuels, les écrivains et les membres des médias, susceptibles de servir de plate-forme pour l'élaboration de programmes d'action réalisables sur le plan pratique.

AIDER les Expatriés arabes dans leur quête d'une participation active dans la vie publique des sociétés de résidence et d'une adhésion aux associations, organisations et syndicats professionnels et dans leur action visant à faire connaître l'histoire des Arabes et leur patrimoine civilisationnel et culturel.

UTILISER les médias et divers moyens de communication modernes afin de diffuser une connaissance plus grande de notre héritage culturel et de nos valeurs humaines. Également pour exposer nos causes arabes et défendre nos droits légitimes.

INTENSIFIER les rencontres de type culturel et organiser des journées arabes dans les pays hôtes pendant lesquelles seraient tenus des expositions et des colloques d'information sur la civilisation et la culture arabes.

INVITER le Secrétariat général à joindre des intellectuels, des penseurs et des écrivains arabes émigrés aux activités du Sommet culturel arabe prévu en 2012.

CRÉER des centres culturels arabes dans les pays d'immigration, à l'exemple de l'Institut du monde arabe à Paris.

APPELER les journalistes et le personnel médiatique arabe dans les pays d'immigration à coordonner leurs efforts pour défendre les causes arabes.

APPELER à renforcer la traduction vers et de la langue arabe dans le but de promouvoir la connaissance des causes, de la culture et de la civilisation arabes.

4- Concernant la participation politique et sociétale des Expatriés arabes :

APPELER à la mobilisation de toutes les potentialités des Expatriés arabes au service de nos causes nationales, notamment les droits nationaux du peuple palestinien, dont en premier le droit des réfugiés au retour dans leurs foyers et l'établissement de l'État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale.

SOUTENIR l'Initiative arabe de 2002*.

SALUER la reconnaissance par le Brésil et l'Argentine de l'État de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et demander à tous les États d'en faire de même.

SOUTENIR la résistance du peuple palestinien à Jérusalem, face à la politique de judaïsation, d'implantation et de démolition des maisons, dénoncer ces politiques dans les instances internationales et demander le retrait israélien du Golan arabe syrien et des territoires libanais occupés depuis 1967 ainsi que la levée du blocus de Gaza.

SOUTENIR l'action du Soudan visant le maintien de son unité, de sa souveraineté et de sa stabilité et appeler à la transparence et à la crédibilité du prochain référendum.

DÉNONCER tous types de terrorisme en Irak et soutenir le pays dans sa tendance à la réconciliation nationale et à l'affranchissement de toutes tentatives d'hégémonie et d'intervention étrangère. Condamner tous actes de terrorisme et toutes parties accordant le refuge aux groupes extrémistes.

AFFIRMER l'unité du territoire et du peuple du Yémen.

* La Grande Jamahiriah arabe libyenne populaire et socialiste a émis ses réserves au regard de l'alinéa 2 du Point 4 stipulant le soutien de l'Initiative arabe de 2002.

SOUTENIR la participation des Expatriés arabes aux activités politiques et partisans dans les pays d'immigration, aux fins de créer un lobby arabe puissant en mesure de défendre les justes causes arabes et maintenir le contact avec les politiciens d'origine arabe dans lesdits pays.

INVITER les gouvernements arabes à exhorter les Expatriés à l'intégration culturelle et sociale et à l'adhésion aux organismes et partis politiques dans leurs nouvelles sociétés.

INVITER le Secrétariat général à organiser une rencontre des parlementaires émigrés d'origine arabe, en coordination avec les missions de la Ligue et les Conseils d'ambassadeurs arabes, en vue de débattre des questions d'intérêt pour les Expatriés arabes et établir un mécanisme de réseautage à leur intention.

5- Concernant le renforcement de la communication entre les jeunes générations des Expatriés arabes avec leur culture d'origine :

APPELER le Secrétariat général à établir, en collaboration avec les pays arabes, une stratégie arabe globale et multidimensionnelle visant à renforcer la communication entre les nouvelles générations expatriées et leurs pays d'origine.

INVITER à intensifier l'information dirigée à ce segment des communautés arabes et développer son discours, en se basant sur l'ensemble des moyens écrits et audio-visuels ainsi que les nouveaux canaux de communication, et à leur tête l'Internet.

INVITER le Département des Expatriés arabes à inclure dans son site web des rubriques destinées à faire connaître aux nouvelles générations émigrées la civilisation arabe et ses grandes figures, ainsi que les contributions des Arabes au progrès de la civilisation humaine, tout en les informant des efforts actuels des États arabes pour la promotion de leur développement dans les divers domaines.

MULTIPLIER les voyages de ces jeunes expatriés aux pays arabes, dans des buts d'exploration, d'étude et de connaissance culturelle, de sorte de resserrer leurs liens avec la mère patrie et d'enraciner leur identité nationale.

6- Concernant la langue arabe et son importance dans la communication entre les communautés arabes et leur patrie arabe :

APPELER à développer les programmes d'enseignement de la langue arabe aux nouvelles générations expatriées et exhorter à l'inclure dans les curricula des régions à forte concentration de communautés arabes dans les pays d'immigration.

APPELER à l'établissement d'un programme d'échange scientifique et d'étudiants entre les universités arabes et les étudiants et enseignants arabes résidant à l'étranger.

ÉTABLIR un programme d'enseignement unifié de la langue arabe dans les pays d'immigration et un autre à travers les multimédias, dont l'Internet en premier lieu, et mettre à profit les capacités des universités virtuelles intéressées par l'enseignement de la langue arabe.

FOURNIR des stages d'étude aux jeunes expatriés dans les universités arabes et celles de leurs pays de résidence.

7- Concernant la création d'un cadre insitutionnel des Expatriés arabes :

DEMANDER au Secrétariat général de mandater un comité ad-hoc d'établir une conception d'un cadre institutionnel des Epatriés arabes, partant des recommandations formulées et discutées durant la Conférence.

UTILISER les multimédias modernes pour communiquer avec les Expatriés arabes.

SOULIGNER l'importance des centres de recherche et d'étude dans l'organisation de la migration arabe et les renforcer, et leur créer des bases de données afin de consolider leur communication.

8- Recommandations générales :

POURSUIVRE les efforts tendant à l'établissement d'un comité des ministres arabes en charge des questions de la migration, des Expatriés et des communautés arabes établies à l'étranger.

RECOMMANDER de tenir les communautés arabes à l'étranger à l'écart des différends arabes-arabes et nationaux internes.

APPELER les gouvernements et les représentations diplomatiques des États arabes à l'étranger à faciliter les visites des Expatriés arabes dans leur mère patrie et résoudre les problèmes associés à l'enrôlement obligatoire (l'appel sous les drapeaux).

INVITER la Ligue des États Arabes à entreprendre une étude approfondie sur les conditions des communautés arabes expatriées dans les divers pays de résidence, traitant de leur situation aux niveaux social, culturel, économique et politique.

APPELER à prendre soin des communautés arabes en Afrique sub-saharienne, dans les États asiatiques et en Australie.

APPELER à la réunion bisannuelle de cette Conférence, tout en veillant à organiser des ateliers au cours des intervalles, de sorte de tenir la deuxième session de la Conférence en 2012 au siège de la Ligue arabe ou dans une capitale arabe qui en conviendrait avec la Ligue.

SOUMETTRE ces recommandations à l'approbation du prochain Sommet arabe